

APPEL A CANDIDATURES

COMMISSIONS NATIONALES FSCF

1 LA FÉDÉRATION

La Fédération Sportive et Culturelle de France est une fédération affinitaire, agréée Sport et Jeunesse et éducation populaire et certifiée Qualiopi pour ses formations.

Le comité directeur, élu en novembre dernier, s'appuie sur un plan de développement pour la mandature 2024/2028 qui s'articule autour de cinq intentions :

- Un projet sportif et culturel valorisé et reconnu
- La poursuite d'un accompagnement territorial dynamique
- Une offre d'activités et de pratiques pour accueillir plus de public
- La formation des acteurs fédéraux
- La responsabilité sociale et sociétale au cœur de l'engagement fédéral

Ces intentions ont pour objectif d'accompagner la structuration du développement à tous les échelons de la fédération, du siège vers les associations en passant par les commissions nationales.

Le comité directeur, lors de sa réunion en date du 7 mars 2025, a validé les mises à jour du règlement des commissions nationales.

La composition des commissions sera arrêtée par le comité directeur lors de sa réunion du 14 juin, en vertu de l'article 4 du règlement des commissions nationales.

2 LES COMMISSIONS NATIONALES

Les commissions nationales (d'activités et transversales) mettent en œuvre le projet de développement fédéral.

Chaque commission nationale a pour mission, en liaison avec les services fédéraux et la direction technique nationale, de gérer, animer, innover et prévoir l'évolution et le développement de son activité ou de sa thématique, dans le cadre des orientations et priorités de la fédération.

Les commissions ont une mission d'expertise afin de conseiller les élus dans la prise de décision.

Elles sont composées de bénévoles et sont ouvertes à tous les licenciés (voir exceptions sur le règlement des CN).

Elles se réunissent en présentiel et/ou en visioconférence, sous la responsabilité d'un délégué du comité directeur (sauf cas spécifique), selon un agenda défini.

Les missions sont en lien avec les délégués du comité directeur, les chargés de développement des activités et les salariés du siège fédéral.

Le mandat est de 4 ans et s'achève lorsque les commissions de la mandature suivante sont constituées.

3 CALENDRIER DU RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS NATIONALES

- A partir du mardi 1^{er} avril : ouverture de la période de dépôt des candidatures via le formulaire accessible ici : [Renouvellement des commissions nationales 2025-2029](#).
- Mercredi 30 avril : fin de la période de dépôt des candidatures.
- Du 5 au 14 mai : les comités départementaux et régionaux émettent un avis sur les candidatures locales.
- Samedi 14 juin : validation de la composition de chaque commission par le comité directeur
- A partir du 16 juin : réponse aux candidatures
- Du vendredi 19 au dimanche 21 septembre : séminaire des commissions nationales à Ecully (69)

4 MODALITES DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE COMMISSIONS NATIONALES

Pour cette mandature, le candidat choisit en premier lieu une thématique dans laquelle il souhaite s'investir puis sélectionne la commission nationale pour laquelle il souhaite candidater (commission nationale transversale, commission nationale d'activité ou les deux). Chaque candidat devra émettre 2 à 3 vœux.

La sélection reposera sur l'expérience, les compétences et la pluralité des profils. Les comités départementaux et régionaux d'appartenance seront sollicités pour émettre un avis sur la candidature.

Les commissions nationales seront composées de membres ayant des profils complémentaires, chacun pouvant être amené à travailler sur des sujets variés.